

INSCRIPTIONS A L' ECOLE POUR LA RENTREE 2019.

Madame, Monsieur,

Vous avez un enfant né en 2016 et il devrait en principe faire sa rentrée en septembre prochain.

Afin de préparer au mieux cette rentrée, nous avons besoin de savoir dès maintenant si vous envisagez de scolariser votre enfant en septembre prochain dans notre établissement.

En effet, chaque famille est libre de l'inscrire ou non car la scolarisation n'est pas obligatoire en section enfantine. Cependant, **une inscription demandée et acceptée devra être suivie d'une fréquentation la plus régulière possible pour le bien de l'enfant.**

Quelques informations utiles :

- Pas de couche à l'école. L'enfant doit être propre (sieste comprise).
- Les inscriptions sont de la compétence de la mairie.
- Les habitants de Vinzelles et Crevant-Laveine ne peuvent inscrire leur enfant dans l'école publique d'une autre localité sans l'accord du maire de la commune de résidence.
- Les enfants nés en 2016 seront accueillis dans une classe de petite et moyenne sections d'environ 20 à 25 élèves.
- Horaires de l'école : Lundi Mardi Jeudi vendredi 9h-12h / 13h30 16h30
- Horaires de garderie : Lundi Mardi Jeudi Vendredi 7h30-8h50/ 16h30-18h30
- Les enfants peuvent prendre leur repas à la cantine.

Pour une première scolarisation, le cumul de la cantine et de la garderie n'est pas conseillé.

Si vous souhaitez scolariser votre enfant, vous devez remplir la fiche de renseignements (page 1 mentionnant le nom de l'enfant et des parents, la page 2 sera complétée à la rentrée quand vous vous serez organisé), et fournir une photocopie de l'extrait de naissance figurant dans le livret de famille et une photocopie des vaccinations de votre enfant et déposer votre demande d'inscription dans la boîte à lettres de la mairie u de l'école de Crevant-Laveine pour le 8 mars 2019.

La directrice de l'école vous contactera pour une visite de l'école (courant juin) ultérieurement (préciser votre numéro de téléphone ou votre mail).

Cordialement.

L'équipe enseignante